

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique 156050

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5132

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HABIB HAMID

Date de naissance : 01/08/1965

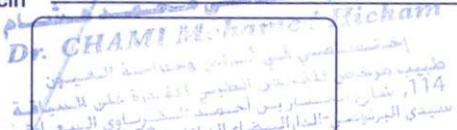
Adresse : HAI GARD RES FAJR Imm ESSAOUDIYE N° 2

Tél. : 0661915246

Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 02/03/2023

Nom et prénom du malade : ZAHIR Zimeb Age: 55 ans

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Amétropie

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

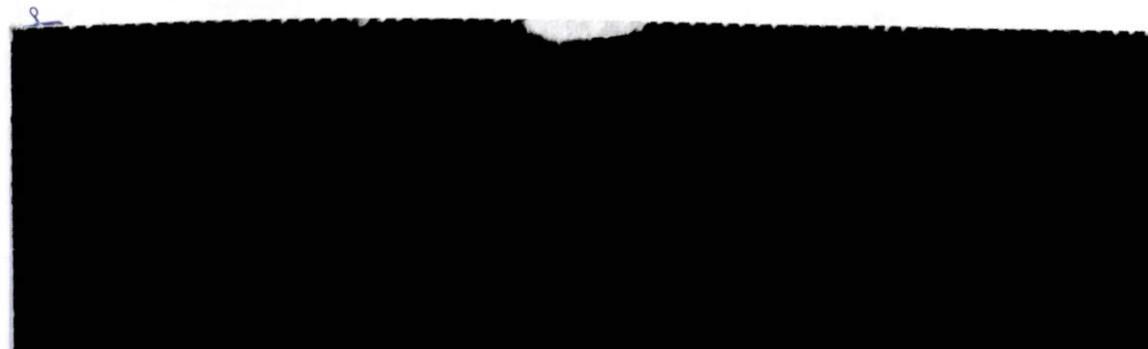
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02/03/2023			250DH	الدكتور المصطفى شعيب Dr. CHAMI Moustapha Micham المختبر: مستشفى سيد الصالح وعيادة الدكتور المصطفى طبيب متخصص في الأمراض الباطنية والجهاز الهضمي 114 شارع مختار بن الحسين الكريدياوي المعمورة سيدي العزيز- الدار البيضاء الهاتف: 0522 737650

~~ACHETÉ À PHARMACIEN~~  
~~DU FOURNISSAIS~~  
~~TICIENNE SEMIR~~  
~~04 AV. ALDOUS HUXLEY~~  
~~13130 MARSEILLE~~  
~~ICE : 02224198~~  
~~INP : 0950044~~

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet de Pharmacie		Date
OPTICIENNE 404, AV. Abdellah Semlali BP : 023301188 TCE : 001823017000027 NP : 095004082		
01/04/20		

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

**Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.**

### Important:

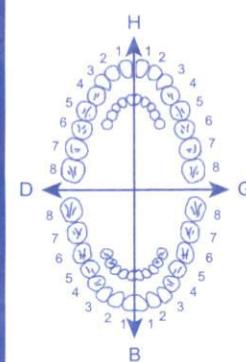
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

#### **[Création, remont, adjonction]**



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

404, Av.Abdellah Senhaji  
Idrissia 1 -Casablanca  
Tél : 05 22 28 70 73  
Fax : 05 22 80 18 36

# KADER OPTIQUE

patente : 33664052  
C.N.S.S : 23561145  
R.C : 20 47 88

IF : 02520198  
ICE : 00182301700027  
INP : 095004081

O.D. =  $(80 - 050) - 050$   
O.G. =  $(65 - 150) + 050$

M

ADD. = 222  
ADD. = 222

Casablanca ,le

N° 4739

01/04/2023  
ZAHIR Zine B

Ordonnance du docteur CHAMI

NRS de nomenclature  
correspondants à  
la prescription

Loin { O.D. =  
O.G. =

Prés { O.D. =  
O.G. =

D.F. { O.D. =  
O.G. =

FOURNITURE :

Montures :

Verres :

1	800,-	1000,-	1000,-
2	Prostomorphie	1250,-	2500,-

TOTAL :

3500,-

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Voir filiale Céni  
et DK espace

**KADER OPTIQUE**  
OPTICIENNE OPTOMTRIE  
404, Av. Abdellah Senhaji Idrissia 1  
Tel. 0522 28 70 73 - Fax: 0522 80 18 36 - Casablanca

**Dr. CHAMI Mohamed Hicham**  
Maladies et Chirurgie des Yeux

chirurgie réfractive  
chirurgie de la cataracte  
imagerie et pathologies rétiniennes

**الدكتور الشامي محمد هشام**  
أخصائي في أمراض و جراحة العيون

جراحة تصحيح البصر  
جراحة المياه البيضاء (الجلالة)  
تصوير و أمراض الشبكية

02 mars 2023

**Mme ZAHIR Zineb**

Monture + verres correcteurs progressifs  
Organiques Antireflets, Amincis

VL : OD = + 0.50 (- 0.50 à 80°)

OG = + 0.50 (- 1.50 à 65°)

VP : ODG = Add : + 2.25

**KADER OPTIQUE**  
OPTICIENNE - OPTOMÉTRIE  
404, Av. Abdellah Saâdi Drissia 1  
+212 522 73 73 73 - Fax : 0522 80 18 36 - Casablanca

دكتور الشامي محمد هشام  
**Dr. CHAMI Mohamed Hicham**  
أخصائي في أمراض و جراحة العيون  
طبيب منتهي المدة في جراحة العيون  
مختار بن أحمد الكرناوي  
114 شارع سيدى البرنوصي - الدار البيضاء الهاتف:  
0522 73 76 50